



Direction interrégionale de la mer Nord Atlantique-Manche Ouest

Code des Transports Décret du 30/08/1984 modifié

Centre de Sécurité					
des Navires de					

FICHE DE RENSEIGNEMENTS POUR les NUC Navire à Utilisation Commerciale

Division de référence 241*

I-RENSEIGNEMENTS GENERAUX-

Nom du navire	
Type de navire	Autre
Quartier d'immatriculation	Numéro
Propriétaire	Téléphone
Adresse	
Chantier constructeur	Téléphone
Adresse	
Date de construction	Série et numéro de série
Jauge brute	UMS Longueur de coque m
Largeur hors tout	m Déplacement du navire lège (D) Kg
Vitesse en service du navire	
Catégorie de navigation der (en référence avec l'article 1	
Conditions d'exploitation	
Nombre maximal total de p	personnes (1) (2)
Nombre maximal de ME	
Nombre maximal de passaş	gers
Nombre maximal de PS	
Navigation :	nale internationale
☐ Navire Voilier (en référe	ence avec la définition de l'article 110.2)
☐ Navire à voile tradition	nel (en référence avec l'article 241-1.02§4)
Marquage CE du navire	Type du module d'approbation
Navires exploités à la journé	ée (en référence avec l'article 241-1.04) 🔲 OUI 🔲 NON
=>Port-base associé	
Mise en service prévue le	au port de

^{*}Les dispositions de la présente division sont applicables aux navires de plaisance à utilisation commerciale dont la longueur de coque est inférieure ou égale à 24 mètres.

II - CONSTRUCTION COQUE - FRANC-BORD -

Type de construction	Bois classique	Bois moulé	Contre	eplaqué 🗌	Acier Alu	ıminium 🔲 PR	tVT	
	Autre, à préciser							
Filières :			Cale	pieds :				
Hauteur			Haute					
Mode de fixation Mode de fixat								
Espacement entre filières								
Compartimentage du flotteur pneumatique								
III - ASSECHEMENT	<u>Γ-</u>							
- Fournir le plan du	circuit d'assèchement.							
	acées dans le comparti		ur doivent ê	tre incomb	ustibles. Dispo	osition réalisée	à bord,	
matériau, diamètre	à l'aspiration et au ref	oulement						
Pompes:	Immergeables		☐ No	n-immergea	ables			
Туре		Emplaceme	nt	Source	d'énergie	Déb	it	
. , , , ,					<u> </u>			
						i		
						i l		
IV - MACHINE - ELEC	TRICITE -					,		
Moteur de propulsion			Moteur(s) aux	xiliaire(s)				
Nombre			Nombre					
Marque			Marque					
Туре			Туре					
Combustible			Puissance					
Moyen de lancement Combustible Combustible								
Troyerr de lancement				s entraînés				
			Advinance	Circianics				
Combustible pour annexe,	, moteur hors bord	OUI		NON				
Caisses à combustibles								
Nombre			Capacité					
Matériau			Emplacem	nent				
Étanchéité complète du co	ompartiment moteur	OUI	NON					
Isolation thermique et phonique de type auto-extinguible, et non propagateur de flammes (si requis)								
Caractéristiques de l'isolar	nt							
Marque			Classemer	nt au feu				
				91.1	. h / !			
Orifices des conduits de ventilation munis de moyens de fermeture accessibles de l'extérieur								
☐ Ventilation mécanique compartiments moteurs et/ou caisses à carburant								
Arrêt hors du compartime	ent moteur	OUI		NON				
Laner nois an compartime	iii iiioteoi 🔲	JUI		INCIN				

Installations électriques								
Fournir le bilan électrique de l'installation conformément à l'article 245-5.24								
Tension								
Câbles électriques d	u type non propagateur de flammo	e:						
Marque								
Emplacement tablea	ux électriques							
Emplacement coupe batterie								
Ligne de quai muni d'un dispositif de protection différentiel de 30 mA (245-5.21) UNON								
Groupes générateurs	, batteries d'accumulateurs : voir b	ilan électrique						
V - INCENDIE -								
Extincteurs:								
- pour moteur hors b	oord:							
- pour la protection	des emménagements	- <u>pour la protection du co</u> puissance totale est infér	mpartiment moteur diesel si la rieure à 120 kW :					
Nombre		Nombre						
Туре		Туре						
Emplacement		Emplacement						
Installation fixe d'ex	tinction de l'incendie :							
Indicateur visuel de	la décharge installé au poste de pil	otage 🔲 OUI	□NON					
Nature du produit e	ktincteur							
Nombre de charge								
Emplacement								
Emplacement de la	commande de mise en œuvre							
Poids de la charge de	e produit d'extinction							
Volume brut du com	partiment à protéger							
Indicateur de percussion au poste de pilotage		OUI	NON					
VI - SAUVETAG	<u>E-</u>							
Radeaux de sauveta	<u>ge</u> :							
Туре								
Nombre et capacité		Emplacement						
Brassières ou EIF (nb)	dont brassières enfants						
Harnais de sécurité	(nb)							
<u>Lignes de vie</u>								
Nombre		Туре						
Fixation au navire								
Bouée de sauvetage ou dispositif de repérage et d'assistance (nb)								
Dispositif fixe perme	ttant à une personne tombée à la n	ner de remonter par ses propres moye	ens					

<u>VII - ARMEMENT -</u>								
Conforme aux dispositions du chapitre 241-2 (les matériels d'armement au complet seront à présenter à la commission de visite de mise en service)								
Plan de répartition des passagers et identification des zones de manœuvre et dangereuses, prévu par l'arrêté du 02/07/2014								
VIII - INSTALLATIO	ON DE RADIOCOMI	MUNICATIONS -						
Zone de navigation radi	o-électrique (en ré	férence avec l'article	241-2) :					
Émetteur(s) - récepteur	(s) ondes hectomét	riques	Émetteur(s) - récept	eur(s)	ondes métriques (VHF)			
- marque, type			- marque, type	Г				
- N° d'homologation			- N° d'homolo	gation		Ī		
Alimentation			Radiobalise de local	isation	des sinistres	_		
- emplacement			- marque					
- constitution			- type					
- capacité			- approbation					
IX- HYGIENE - HAE	BITABILITE -							
Plan des emménagemer	nts OUI	□non						
Nombre total de couch	ettes	Répartition :						
Nombre de WC		Répartition :						
Nombre de lavabos		Répartition :						
Nombre de douches		Répartition :						
Réserve d'eau potable								
Dessalinisateur, osmose	ur, production							
Caisses à eaux usées	OUI	□NON						
Installation et appareils à gaz : - Nombre, capacité et emplacement des bouteilles (stockage extérieur ou local étanche vis à vis du reste du navire)								
- Type et emplacement	des appareils, des r	obinets d'arrêt						
- Type et emplacement	des raccords							
- Appareils munis d'un c l'alimentation de gaz en flamme		□ oui		NON				
moyens de ventilation c assurer un renouvelleme			□ои		NON			
Chauffage, climatisation	n (type)							
DOTATION MEDICALE	(en référence avec	l'article 241-2.07)				_		
☐ Trousse de secours (5 ^{ème} ou 4 ^{ème} catégorie)								
☐ Dotation médicale C (à partir de la 3 ^{ème} catégorie et restant moins de 24 heures à la mer)								
_					΄ 3 heures ou 100 milles du port le plus μ	oroche)		
☐ Dota	tion médicale A		·		· · · ·			
Autre dotation médicale à faire valider par le SSGM								

Consignes a	ffichées à bord (en fo	ournir un exen	mplaire)(241-4.0	2)					
	Lutte contre l'incendie								
	☐ Évacuation du navire								
	☐ Rôles de voies d'eau								
	☐ Récupération o	d'un homme à	à la mer						
Apparaux d	e mouillage								
- Description	on des dispositions pr	révues avec ré	férence article 2	241-3.0					
0 1)			•11						
- Systeme o	de largage d'urgence d	de la ligne de l	mouillage						
Travail dans	le gréement des voil	iers							
- Description		1013							
Embarcation	ns annexes								
- Type					- Capacité				
	'armement et de séci	urité							
- Propulsion	n								
		l							
	le pour annexes, mot	teur HB							
	de stockage								
- Type de r									
- Emplacen	nent								
Planchons, _I	passerelles et échelles	s de coupée							
- Descriptio	on								
- Éclairage (de la zone d'accès		OUI		NON				
Engins de le	vage								
- Description									
Registre des	personnes embarque	ées	OUI		□NON				
				ge des passa		torité compétente (division 170))		
			OUI		□NON				

X – ACTIVITE DE TRANSPORT DE CARGAISON PAR UN NAVIRE A VOILE TRADITIONNEL A UTILISATION COMMERCIALE (241-7.01)

Description						
- Plan de répartition avec modes d'arri	mages et d'assuje	ettissement	OUI	NON		
- Étude de risque associée	OUI	NON				
- Chargement maximal en tonne						
- Validation structurelle	OUI	NON				
Pour plus d'information vo https://www.mer.gouv.fr/la						
et en particulier: - Le décret 84-810 du 30/08/1984 - La division 241 du règlement annexé à l'arrêté du 23/11/1987 - L'arrêté du 02/07/2014 relatif au nombre de passagers admissibles sur les NUC						
А		le				
			Sign	ature de l'armateu	ır	

